

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 23 OCTOBRE 2019 À 20^H30***(les délibérations sont consultables en Mairie)*

Présents : MM. LAMY, STEVENNE, LATOUR, MARCHANDIAU, BOTELLA, BOUTIER, NONAT, ROBIN,
Mmes FLORET, NOBLET, CHAUVE, DURAND, GUILLEMINOT, MOYEMONT, PARIAT.

Secrétaire de Séance : M. LATOUR Jean-Michel.

PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE, D'ISOLATION ET D'AMENAGEMENTS DIVERS DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans sa séance du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de mise en accessibilité, d'isolation et d'aménagements divers de la Salle Polyvalente de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE.

Monsieur le Maire rappelle que la SIABA, mandataire de la Commune, a procédé à une mise en concurrence en procédure adaptée pour l'ensemble des travaux et que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au Cabinet ADS Architecture de SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY.

Pour l'ensemble de l'opération, le montant avait été estimé à 345 860 € HT.

Après analyse des offres, le montant des marchés a été arrêté à la somme de 341 300,55 € HT, intégrant certaines prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

Les attributaires des marchés, dont la liste figure dans le tableau qui suit, ont pu être désignés pour l'ensemble des lots, hormis le lot « Gros Œuvre-Démolitions » pour lequel des négociations doivent être entreprises. Il s'avère qu'une offre a été proposée en faveur d'une fosse toutes eaux, alors qu'il semblerait plus judicieux de passer sur un système d'assainissement autonome.

Il est précisé que le montant global estimé des marchés de travaux, du fait du remplacement d'une fosse étanche par une filière d'assainissement compactée, sera vraisemblablement porté à la somme de 349 500,00 € HT.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des lots

N° des lots	Désignation des lots	Estimations € HT	Entreprise mieux disante	Offre de base H.T.	Variante(s) ou PSE	Total retenu H.T.
Lot n°1	Gros Œuvre-Démolition	82 000,00	<i>En cours de négociations</i>	82 865,80		82 865,80
Lot n°2	Charpente-Couverture Zinc	31 500,00	DYBIEC	15 907,10		15 907,10
Lot n°3	Menuiserie extérieure-intérieure bois	33 000,00	BEAU MASSON	30 808,29		30 808,29
Lot n°4	Plâtrerie-Faux plafonds	55 000,00	AMANCIO	61 206,91	4 800,00	66 006,91
Lot n°5	Carrelage	28 000,00	MARIO FARIA & FILS	22 000,00		22 000,00
Lot n°6	Peinture-Revêtements muraux	38 000,00	DEFRANCE	37 014,00	4 375,00	41 389,00
Lot n°7	Electricité-CFO-CFA	25 000,00	EGBI	28 923,65	644,00	29 567,65
Lot n°8	Plomberie-Chauffage gaz	20 000,00	COUVERCHEL	19 975,80		19 975,80
Lot n°9	Mobilier de cuisine	28 360,00	AM PRO	20 800,00	1 140,00	21 940,00
Lot n°10	Désamiantage	5 000,00	E3 DÉSAMIANTAGE	10 840,00		10 840,00
TOTAL		345 860,00	TOTAUX	330 341,55	10 959,00	341 300,55

Ecart % (offre retenues/estimations) :**- 1 %**

☉ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés relatifs aux travaux d'amélioration de la salle polyvalente, dans la limite du nouveau montant global estimé.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION ET D'AMENAGEMENTS DIVERS DE LA SALLE POLYVALENTE

Par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de mise en accessibilité et d'isolation de la Salle Polyvalente, sur la base d'un nouvel investissement porté à 410 000 € HT. Les diverses aides auxquelles la commune peut prétendre avaient alors été sollicitées auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Conseil Départemental et de la Région Grand-Est.

A la demande de Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été nécessaire de scinder cet investissement et de le répartir à hauteur de 159 000 €, pour la mise en accessibilité, et 251 000 € pour les travaux d'isolation et d'aménagements divers, dans l'objectif de pouvoir bénéficier de 2 subventions au titre de la DETR, l'une sur 2019 pour la mise en accessibilité et l'autre sur 2020 pour les travaux d'isolation.

Il est précisé que la collectivité a déjà obtenu la DETR 2019 relative à la mise en accessibilité et qu'il est maintenant nécessaire de solliciter la DETR 2020 pour les travaux d'isolation et d'aménagements divers, en prenant en compte la modification dans la répartition des dépenses, à savoir 152 000 € pour la mise en accessibilité et 258 000 € pour les travaux d'isolation et d'aménagements divers.

Afin de ne pas dépasser le plafond de 80 % d'aides publiques, Monsieur le Maire indique que la commune doit solliciter une subvention de 38,14 % sur une base éligible de 258 000 €, soit 98 401 €.

➔ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à solliciter de l'État une subvention au titre de la DETR 2020, à hauteur de 38,14 % de l'investissement prévisionnel éligible spécifique aux travaux d'isolation et d'aménagements divers.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de régulariser certaines opérations comptables non prévues au budget 2019, le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires suivantes :

① Rétrocession de la voirie communale et des espaces verts « rue des Sages » par Aube Immobilier au profit de la Commune :

Par délibération en date du 7 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la voirie et des espaces verts, rue des Sages, par l'OPH Aube Immobilier au profit de la Commune, moyennant la somme de 1 €.

Monsieur le Maire précise que la valeur vénale de cette emprise foncière est de 25 830 €.

Considérant que des opérations budgétaires sont nécessaires afin que l'opération puisse être intégrée dans le patrimoine de la Commune ;

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **PREVOIT** au budget 2019 la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
2151 Op 041	Réseaux de voirie	25 829 €	1328 Op 041	Autres subventions	25 829 €
2151 OPNI	Réseaux de voirie	1 €			

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

② Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Service des Eaux :

Malgré toutes les poursuites engagées, Monsieur le Trésorier de Romilly-sur-Seine nous informe qu'il leur a été impossible de procéder au recouvrement de plusieurs titres de recettes pour le service des eaux (combinaison infructueuse d'actes, personne disparue, poursuite sans effet, ...), dont le montant global s'élève à 965,12 €.

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables et d'inscrire les crédits au budget de l'exercice en cours au moyen d'une décision modificative.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU POT BANCELIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Consorts LE BAS ont obtenu l'autorisation de procéder à une division de parcelles en 4 lots (dont 2 terrains à bâtir), situées rue du Pot Bancelin.

Il est précisé que cette rue n'est pas desservie par le réseau d'eau potable et qu'il serait nécessaire de prévoir l'extension du réseau jusqu'à la voie ferrée, afin de desservir la dernière habitation.

Le montant des travaux estimé par la Régie du SDDEA s'élève à 21 400 € HT, soit 25 680 € TTC.

➔ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable rue du Pot Bancelin, et ce jusqu'à la voie ferrée ;
- ▶ **ACCEPTÉ** le devis d'extension du réseau d'eau potable de la Régie du SDDEA pour un montant de 21 400 € H.T, soit 25 680 € TTC,
- ▶ **PREND ACTE** que les travaux sur le domaine public seront à la charge de la Commune et que le raccordement au réseau d'eau potable sur le domaine privé à celle du demandeur.

DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2020

L'article L. 3132-3 du Code du Travail précise que « *Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche.* ». Des dérogations peuvent toutefois avoir lieu :

- **Dérogations accordées par le Maire dans les commerces de détail (règle dite des « dimanches du Maire »)** :

Dans les commerces de détail, le repos dominical peut être supprimé les dimanches désignés par le Maire, après avis du Conseil Municipal.

La loi du 6 août 2015 « *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* » (dite « *Loi Macron* ») a porté de 5 à 12 au maximum le nombre de « dimanches du Maire ». La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, soit avant le 31 décembre 2019 pour l'année 2020.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Les modalités de dérogations :

L'arrêté du Maire est pris après consultation préalable obligatoire des organisations d'employeurs et des salariés intéressés.

Les modalités de travail pour les salariés :

Seuls les salariés volontaires peuvent travailler le dimanche. Le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.

Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps.

➤ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **FIXE** à 12 le nombre de dimanches dérogeant à la règle du repos dominical pour l'année 2020, comme suit :

12 janvier 2020
19 janvier 2020
21 juin 2020
28 juin 2020
05 juillet 2020
06 septembre 2020
13 septembre 2020
29 novembre 2020
06 décembre 2020
13 décembre 2020
20 décembre 2020
27 décembre 2020

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de l'étude en cours relative à l'assainissement collectif, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la prospective financière élaborée par le SDDEA a été présentée, en date du 19 septembre 2019, dans la rubrique des questions diverses du dernier Conseil Municipal.

Au vu de l'enjeu du dossier, les membres du Conseil Municipal avaient alors été invités à mener une réflexion.

➤ Monsieur le Maire propose aujourd'hui de débattre et d'émettre un avis sur ce dossier, et ce après avoir exposé les divers éléments-clés de l'étude menée par le SDDEA :

➤ Les données du projet :

♦ Nombre d'immeubles concernés :

- 550 Zone Nord
- 240 Zone Sud

↪ avec une station d'épuration par zone.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

➤ Les solutions techniques proposées :

- ♦ Réseau à écoulement gravitaire ⇒ 11 000 000 € HT
- ♦ Réseau ramifié sous-pression ⇒ 9 155 000 € HT
- ♦ Réseau sous-vide ⇒ 11 600 000 € HT

Il s'avère que la solution du ramifié sous-pression est la mieux adaptée à la configuration de la commune, la nature des sols, et présente les meilleurs coûts d'investissement et d'exploitation des systèmes d'assainissement parmi les solutions techniques proposées.

La prospective financière qui suit a donc été réalisée sur cette option :

- ♦ Installation de 200 postes de transfert, soit un poste pour 4 habitations.
- ♦ Pose de 18,5 km de desserte sous voirie principale et de 13,5 km de raccordement, soit un total de 32 km de réseau à créer.

↳ Rappel du montant de la solution retenue ⇒ 9 155 000 € HT, soit 10 070 500 € TTC.

➤ Financement de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT HT
Subventions AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE :	
- Réseau	2 870 860 €
- Stations d'épuration	640 000 €
Subventions CONSEIL DEPARTEMENTAL :	
- Réseau	242 400 €
- Stations d'épuration	121 200 €
Reste à charge de la Commune sous forme d'emprunts	5 280 540 €
TOTAL OPERATION	9 155 000 €

➤ Charges annuelles à prévoir en fonctionnement :

PRESTATIONS	MONTANT HT
Entretien réseau	89 020 €
Entretien des 2 stations d'épuration	36 520 €
Remboursement emprunt s/ 15 ans (équipements électromécaniques)	77 514 €
Remboursement emprunt s/ 30 ans (2 stations d'épuration)	24 000 €
Remboursement emprunt s/ 50 ans (réseau)	122 570 €
Cotisations COPE (frais de gestion administrative)	22 603 €
TOTAL	372 227 €

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

➤ Calcul du montant de la redevance due par foyer pour l'assainissement :

- ♦ TVA applicable de 10 %.
- ♦ Taxe de modernisation des réseaux de collecte de 0,185 € / m³.
- ♦ Base de calcul sur un volume de 60 000 m³ consommés et facturés / an pour l'ensemble des abonnés sur la commune, soit une consommation moyenne de 76 m³ par foyer.

372 227 € (charges annuelles) / 60 000 m³ (moyenne de la consommation d'eau / an)
= 6,2 € + 0,185 € (taxe) = 6,38 € HT / m³, soit 7,02 € TTC (abonnement compris)

*Pour rappel, le prix du m³ d'eau potable consommé est actuellement de 1,38 € TTC (hors abonnement),
auquel il faudra rajouter 7.02 € d'eau assainie, soit un prix global de 8,40 € / m³.*

↳ Coût supplémentaire moyen par foyer / an ⇒ 533 € TTC
(basé sur une estimation moyenne de consommation de 76 m³ x 7.02 €)

↳ Par foyer / mois ⇒ 44 € TTC

➤ Coût du raccordement moyen en domaine privé pour les particuliers :

- ♦ Travaux ⇒ 3 780 € TTC.
- ♦ Contrôle ⇒ 385 € TTC.
- ♦ Aide Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ⇒ 3 000 € par branchement.

Entendu cet exposé :

Considérant le caractère atypique de la commune de par son étendue, avec un linéaire très important de 31,740 km de réseau à installer, qui rend le coût démesuré de ce projet ;

Considérant le principe selon lequel « l'eau paie l'eau », instauré par l'Etat, reposant sur le fait que le service public de l'eau et de l'assainissement doit être intégralement financé par la facturation du service aux usagers ;

Considérant, à ce titre :

- ♦ Que les travaux en matière d'assainissement collectif des Communes et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ne sont plus éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ce qui représente un manque à gagner de 600 000 € pour la Commune ;
- ♦ Que le fonds de concours de 750 000 €, qui doit être versé par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) à la Commune en compensation de l'aire de grand passage, ne pourra pas contribuer au financement des travaux d'assainissement ;

Considérant que, suite au plan de restructuration financière du Conseil Départemental, le montant des aides allouées à la Commune pour les travaux en matière d'assainissement a été revu à la baisse de 1 450 000 € par rapport au montant initial de 1.800.000 € ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie reste très frileuse pour venir subventionner un projet jugé trop onéreux, avec un reste à charge très élevé par foyer ;

Considérant, toutefois, les obligations des particuliers par rapport à l'entretien de l'installation et la mise aux normes du système d'assainissement autonome ;

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Considérant, qu'au vu des diagnostics « assainissement » obligatoires en cas de vente d'un bien immobilier, il s'avère que l'installation n'est plus conforme au-delà d'une dizaine d'années (en moyenne), voire inexistante ;

Considérant que le coût d'installation d'un système d'assainissement autonome varie entre 8 000 € et 12 000 € TTC, sans aucune aide, auquel s'ajoutent les frais de fonctionnement (vidange, ...) ;

Considérant, d'une part, un investissement de taille pour la Commune et, d'autre part, l'augmentation consécutive du prix de l'eau pour les abonnés ;

➤ Après cet exposé et au vu de la décision à prendre « POUR » ou « CONTRE » la poursuite du projet de création d'un réseau d'assainissement sur la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite se prononcer dans le cadre d'un vote à bulletin secret :

- ♦ Pour un vote à bulletin secret : 14
- ♦ Contre un vote à bulletin secret : 0
- ♦ Abstention : 1

➡ Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré par 6 voix « POUR », 8 voix « CONTRE » et 1 abstention:

➤ **DÉCIDE** de ne pas engager les travaux de création d'un réseau d'assainissement sur la Commune, au regard du plan de financement prévisionnel et des subventions susceptibles d'être octroyées.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait un point sur les divers projets et affaires communales en cours.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Michel LAMY